

85.498

Postulat Jaggi**Kompensationsgeschäfte. Bericht
Commerce de compensation. Rapport***Wortlaut des Postulates vom 20. Juni 1985*

Der Bundesrat wird gebeten, Bericht zu erstatten über die Entwicklung bei den verschiedenen Formen von Kompensationsgeschäften und über die Bedeutung, welche diese Geschäfte heute für den schweizerischen Aussenhandel haben.

Der Bericht sollte auch darüber Auskunft geben, wie die jüngsten und die zu erwartenden Entwicklungen sowie deren Auswirkungen auf unsere Handelspolitik und die schweizerischen Unternehmen beurteilt werden.

Texte du postulat du 20 juin 1985

Le Conseil fédéral est prié de faire rapport sur l'essor des différentes formes d'«échanges compensés» et sur l'importance que ce type d'affaires a prise dans le commerce extérieur de la Suisse. Outre ces renseignements, ce rapport devra contenir une appréciation des développements récents et attendus, ainsi que de leurs effets au niveau de notre politique commerciale comme des entreprises de notre pays.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bäumlín, Borel, Carobio, Clivaz, Fankhauser, Friedli, Gloor, Leuenberger-Soleure, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch, Müller-Meilen, Pitteloud, Rebeaud, Renschler, Robbiani, Ruffy, Uchtenhagen, Vannay, Weber-Arbon (20)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'essor des «échanges compensés» constitue sans doute la plus forte secousse subie par le commerce international depuis la disparition des taux de change fixes. Ces échanges compensés prennent diverses formes: troc pur et simple («barter»), affaires de compensation au sens strict (traditionnelles dans le commerce Est-Ouest), opérations de rachat («buyback»), affaires liées («countertrade»), opérations triangulaires («switch» entre trois pays respectivement à économie planifiée, libérale et en voie de développement), contrats parallèles (avec intervention des banques et/ou d'instituts de financement des exportations), etc.

Si l'on a pu recenser les différents types d'opérations faisant partie du commerce de compensation, on n'en connaît pas le volume. Par leur nature même, ces transactions multiformes sont difficilement repérables, de sorte que des statistiques fiables font défaut. En l'absence de données chiffrées, les estimations varient fortement d'une source à l'autre: on évalue de 5 pour cent à 40 pour cent la part prise par les échanges compensés à l'ensemble du commerce international.

En ce qui concerne la Suisse, les informations demeurent tout à fait lacunaires. Le rapport demandé devrait éclairer le phénomène du commerce de compensation, que l'on croit souvent à tort limité aux affaires concernant les achats d'armement à l'étranger, partiellement compensés par des exportations de produits indigènes («avions contre fromages»). Le rapport demandé devrait donner dans toute la mesure du possible une vue d'ensemble du phénomène et présenter quelques études de cas choisies pour en illustrer les formes les plus typiques.

Le tout devrait être complété par une appréciation des développements observés et attendus du commerce de compensation, dont l'essor marque un retour au bilatéralisme. Cette évolution ne saurait réjouir un pays comme la Suisse, traditionnellement attachée au libre-échange – et pour cause. Reste à savoir de quels moyens notre pays dispose, au niveau de la politique économique extérieure comme des entreprises intéressées, pour freiner le dévelop-

pement des affaires de compensation, les seules qui paraissent pouvoir désormais être conclues avec certains partenaires commerciaux, en particulier de l'Est et du Sud.

*Schriftliche Erklärung des Bundesrates
vom 28. August 1985**Déclaration écrite du Conseil fédéral du 28 août 1985*

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Überwiesen – Transmis

85.506

Postulat Schnider-Luzern**Wohnverhältnisse im Berggebiet. Sanierung
Amélioration du logement dans les régions de
montagne***Wortlaut des Postulates vom 20. Juni 1985*

Gemäss dem Bundesgesetz über die Verbesserung der Wohnverhältnisse in Berggebieten unterstützt der Bund die Kantone in ihren Bemühungen zur Verbesserung der Wohnverhältnisse im Berggebiet durch die Gewährung von Beiträgen. Mit Ausnahme des Jahres 1983 wurden die vom Bund zugesicherten Kredite seit 1979 nicht mehr erhöht. Der Bundesrat wird deshalb ersucht, die zugesicherten Kredite angemessen zu erhöhen.

Texte du postulat du 20 juin 1985

Conformément à la loi fédérale sur l'amélioration du logement dans les régions de montagne, la Confédération soutient les efforts consentis par les cantons dans le but d'améliorer le logement dans les régions de montagne et leur octroie à cet effet des contributions. Or, mis à part l'année 1983, les crédits alloués par la Confédération n'ont pas été augmentés depuis 1979.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est prié d'accroître de façon appropriée le montant de ces crédits.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Aregger, Bäumlín, Bircher, Blunschy, Bonny, Bühler-Tschappina, Bundi, Bürer-Walenstadt, Cantieni, de Chastonay, Cincera, Columberg, Cotti Flavio, Cotti Gianfranco, Darbellay, Deneys, Dirren, Eggenberg-Thun, Eppenberger-Nesslau, Feigenwinter, Fischer-Hägglingen, Fischer-Sursee, Flubacher, Frei-Romanshorn, Gautier, Geissbühler, Giudici, Grassi, Günter, Hari, Hess, Hofmann, Höslí, Houmard, Iten, Jung, Keller, Kühne, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Loretan, Maître-Genf, Morf, Mühlemann, Müller-Aargau, Müller-Bachs, Müller-Scharnachtal, Müller-Meilen, Müller-Wiliberg, Nef, Neuenschwander, Neukomm, Nussbaumer, Oehen, Oehler, Ogi, Petitpierre, Pini, Pitteloud, Reimann, Risi-Schwyz, Röthlin, Rubi, Ruckstuhl, Ruffy, Rutishauser, Schärli, Schmidhalter, Schnyder-Bern, Segmüller, Seiler, Stamm Judith, Stappung, Steinegger, Thévoz, Tschuppert, Uchtenhagen, Uhlmann, Vannay, Villiger, Waner, Ziegler, Zwíngli, Zwygart (86)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Im Jahr 1979 wurde im Auftrag des Bundesamtes für Wohnungswesen eine Untersuchung über den zukünftigen Bedarf für die Verbesserung der Wohnverhältnisse durchgeführt. Damals kam man zum Schluss, dass ohne eine Erhöhung der Bundesbeiträge bloss etwa ein Viertel der hängigen Gesuche berücksichtigt werden kann. Mit einer Ausnahme sind die vom Bund zugesicherten Kredite seit 1979 nicht mehr erhöht worden. Betrag der Beitrag des Bundes 1979 15 Millionen Franken, so sind für 1985 bloss 14 Millio-

Postulat Jaggi Kompensationsgeschäfte. Bericht

Postulat Jaggi Commerce de compensation. Rapport

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	18
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	85.498
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.10.1985 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1832-1832
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 783

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.